

POLITIQUE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE PLAINE - 2021

ADHERENTS TERRITORIAUX:

FAITES LE CHOIX DES COUVERTS INTER-CULTURES!



4ha maximum offerts par adhérent territorial optionnel (ex C.M.S.)



Semis avant le 15 septembre et couvert obligatoirement laissé sur pied jusqu'au 28 février



100% gratuit car 100% financé



Couvert diversifié et labellisé Agrifaune

Conditions générales d'utilisation : Dispositif prévu pour les agriculteurs et les chasseurs. Il est possible de bénéficier de cette offre et des avantages pour l'aménagement de votre territoire si votre structure adhère à la FDC 59 en contrat d'adhésion territoriale optionnel (ex C.M.S = 85€). Offre soumise au cahier des charges de la FDC 59. Eligibilité pour les parcelles relevant de la PAC en SIE. Pour les parcelles hors PAC (terrains privés ou publics) il est nécessaire d'établir une convention avec la FDC 59.

Pour plus de renseignements, contactez votre agent de secteur Coordinateur départemental : Damien BREBION dbrebion@chasse59.net /06.87.13.92.12







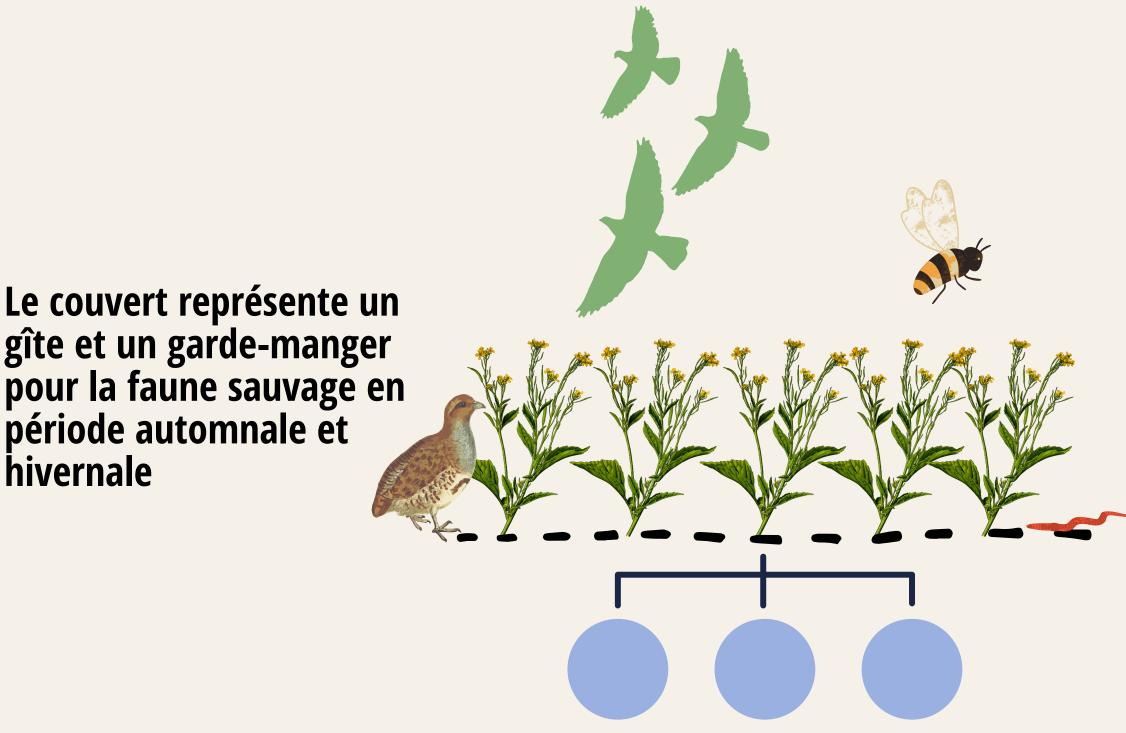






AGRICULTEURS ET CHASSEURS ENSEMBLE POUR LA BIODIVERSITÉ

Le rôle du couvert inter-cultures sur ma parcelle



L'activité biologique des micro-organismes augmente. Le sol est enrichi en azote. Les pesticides sont fixés puis dégradés. Le développement des adventices est réduit.

Le travail des racines du couvert permet :

- de limiter l'érosion
- de limiter le ruissellement
- de diminuer l'évaporation de l'eau

L'implantation de ce couvert inter-cultures vous intéresse? Laissez nous vos coordonnées:

NOM - PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE:

période automnale et

hivernale

MAIL:

TÉLÉPHONE:

ADHÉRENT À LA FDC 59: OUI NON

COMMUNE D'IMPLATATION DES COUVERTS:

Dossier traité par ordre d'arrivée